

ANTICIPER LA TRANSMISSION DE SON PATRIMOINE

Protéger sa famille et réduire le coût de sa transmission

LES CLÉS POUR COMPRENDRE

Si la France compte parmi les pays qui taxent le plus la succession, le législateur a mis en place de nombreux dispositifs permettant de réduire ce coût. Encore faut-il anticiper les opérations adaptées à sa situation familiale et patrimoniale.



TAUX D'IMPOSITION DE LA SUCCESSION

45%

AU-DELÀ DE 1,8M€

TRANSMIS PAR PARENT ET PAR ENFANT



Réfléchir aussi à l'aménagement du régime matrimonial en cas de déséquilibre du patrimoine des époux :

Mise en commun de certains biens
↓
Transmission par les 2 parents
↓
Abattement et progressivité du barème des droits X2

LES AVANTAGES FISCAUX DE LA DONATION



Profiter d'un abattement de 100 000 € par parent et par enfant tous les 15 ans.



Des tranches basses du barème qui se renouvellent tous les 15 ans.



Abattement supplémentaire de 31 865 € par enfant majeur pour une somme d'argent.



Possibilité de prise en charge par le donateur du paiement des droits sans être imposé.

LE DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ : DONNER EN SE RÉSERVANT L'USUFRUIT DU BIEN

2 Objectifs



Patrimonial

Anticiper sa transmission sans perdre l'usage et les revenus du bien transmis. Pleine propriété retrouvée au décès de l'usufruitier.



Attention à la nature de l'actif sur lequel porte le démembrement, et aux droits dont dispose l'enfant nu-proprétaire.



Fiscal

Nue-propriété valorisée en fonction de l'âge de l'usufruitier : plus il est jeune, plus sa valeur est faible.

LE PRÉSENT D'USAGE : COMPLÉMENT AUX DONATIONS & CADRE FISCAL AVANTAGEUX



Cadeau pouvant prendre la forme d'une somme d'argent, non considéré comme une donation imposable.



Réalisé régulièrement et dès le plus jeune âge.



ENCADRER LA DONATION EN FONCTION DE SES OBJECTIFS



DONATION



DÉMEMBREMENT



NÉCESSITÉ D'ENCADREMENT

BESOIN D'ANTICIPATION D'IMPRÉVU



CLAUSES HABITUELLES

- Réserve de droit de retour
- Clause d'exclusion de communauté

CLAUSES SPÉCIFIQUES

- Droits du nu propriétaire
- Prévoir la vente du bien démembré

CRITÈRES IMPÉRATIFS :

- 1 être proportionnel à ses revenus et à sa fortune.
- 2 être lié à un événement familial (anniversaire, fêtes de fin d'année, mariage, ...).



SI LE DONATAIRE EST JEUNE



Possibilité d'obligation de placement des liquidités reçues sur un contrat d'assurance vie comportant une clause d'inaliénabilité temporaire empêchant tout retrait avant un certain âge.



Possibilité d'apport des biens donnés à une société civile gérée par les parents (en cas d'enjeux importants et pour protéger les jeunes majeurs).



- Comprendre la situation familiale et définir les projets de chacun.
- Analyse écrite avec simulations chiffrées et préconisation d'opérations permettant la prise de décisions.
- Conseils et coordination de la réalisation des opérations.

Un ingénieur patrimonial, une vision globale pour vous accompagner dans tous vos projets.

MEESCHAERT

1935